COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2020

Présents : C. CHEVALIER; DOMARTIN R. BADONNEL JC. ARBEY C. ROUX G. ROBBE B. SAUGE L. ROUET D.

Absents ayant donné procurations: A. NEVERS à JC. BADONNEL.

Absent: BRISARD C; TROSSAT P; VINEY MC;

ORDRE DU JOUR

<u>DCM</u>: Approbation du compte de gestion communal 2019. DCM: Approbation du compte administratif communal 2019.

DCM: Approbation du compte de gestion communal 2019.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à **l'exercice 2019** a été réalisée par le receveur en poste à Rioz et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Madame le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Par 9 voix POUR; 0 voix CONTRE; 0 ABSTENTION;

Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

DCM: Approbation du compte administratif communal 2019.

Sous la présidence de Monsieur Roland DOMARTIN, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

| Dépenses de fonctionnement : | 505 753.29 € |
|-----------------------------------|--------------|
| TOTAL DEPENSES: | 505 753.29 € |
| Recettes de fonctionnement : | 248 228.43 € |
| Excédent antérieur reporté 2018 : | 364 151.74 € |
| TOTAL RECETTES: | 612 380.17 € |

Investissement

| 130 114.73 € |
|--------------|
| 66 878.60 € |
| 196 993.33 € |
| 194 191.75 € |
| 194 191.75 € |
| |

RESULTAT DE CLOTURE

FONCTIONNEMENT: + 106 626.88 €
INVESTISSEMENT: - 2 801.58 €
TOTAL = + 103 825.30 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve, à *l'unanimité des membres présents*, le compte administratif communal 2019.